

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 08/12/2023
Date d'affichage : 08/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19 dont 1 pouvoir
Votants : 20

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine – M. BEAUVILAIN Dylan - Mme CAVRIL Isabelle – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. ANCELET Benoît – M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme

OBJET : Création de 3 postes à 26 heures et 1 poste à 20 heures en Parcours Emploi Compétences (P.E.C) répartis sur plusieurs services

Le rapporteur informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement ; un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap Emploi...).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants, en Parcours Emploi Compétences :

- **Au service Restauration scolaire (1 poste à 26h)**
1 poste à partir du 1^{er} février 2024
- **Au service technique/Espaces Verts (2 postes à 26h)**
1 poste à partir du 1^{er} avril 2024
1 poste à partir du 1^{er} juin 2024
- **Au service Animation (1 poste à 20h)**

1 poste à partir du 1^{er} septembre 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215904673-20231219-2023_52-DE

Le rapporteur propose à l'assemblée réunie, de l'autoriser à signer l'une des structures, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Avec 20 VOIX POUR

- **DECIDE** de créer 4 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » selon le calendrier proposé ci-dessus.

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **PRECISE :**

- que ces contrats seront d'une durée maximale de 12 mois.

- que la durée de travail est fixée à 26 h par semaine pour 2 contrats aux Espaces verts et 1 contrat au service restauration scolaire ainsi qu'à 20h par semaine pour 1 contrat au service animation.

- **INDIQUE** que leurs rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire (au taux en vigueur) multiplié par le nombre d'heures de travail.

Actuellement, pour les contrats PEC, les employeurs peuvent bénéficier d'une prise en charge de 40% à 50%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ces recrutements et à signer avec l'une des structures, les conventions et les contrats de travail des 4 agents sur un contrat d'un an en Parcours Emploi Compétences.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 19 décembre 2023

M. DETRAIT - Maire

